



Département de la VIENNE
Commune de ARCHIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Légende :

-  Limite communale
-  Bois
-  Emplacements réservés
-  EBC
-  Eléments protégés au titre de l'article L. 125-17 du Code de l'Urbanisme
-  Chemins de randonnées
-  Extension pour les chemins de randonnées
-  Couffres
-  Changement de destination
-  Zone A (Agricole)
-  Zone Ah (Zone agricole partiellement desservie)
-  Zone AUu (Zone à urbaniser à court terme à vocation économique)
-  Zone AUv (Zone à urbaniser à long terme à vocation économique)
-  Zone 1Au (Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat)
-  Zone 2Au (Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat)
-  Zone N (Zone naturelle partiellement desservie)
-  Zone Np (Zone naturelle partiellement desservie située en zone inondable)
-  Zone Nt (Zone naturelle et forestière à protéger)
-  Zone Ntj (Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs)
-  Zone Ua (Zone urbaine de centre bourg)
-  Zone Ub (Zone urbaine à proximité du centre bourg)
-  Zone Uih (Zone d'habitat récent en hameaux)
-  Zone Ua (Zone réservée aux activités économiques et artisanales)